

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
2026-27

Objet de la délibération
Proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
20/04/2026

Date d'affichage
20/04/2026

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers  
Le : 30/04/2026

Et

Publication ou notification du :  
30/04/2026

L'an 2026 et le 27 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : ALICOT Josiane, LECOMTE Sophie, OUARDIRHI Roselyne, PETIT Emilie, ROCABOY Martine, VIVET Marie-Christine, VOLET Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane, MOUTON Julien, ROGER Stéphane

**Invitée** : Mme NEVEU Magali

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme OUARDIRHI Roselyne

**Objet** : Proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

- Monsieur FOUQUERAY Olivier, Madame VIVET Marie-Christine, Monsieur BLOT Mickaël, Madame ROCABOY Martine, Madame ALICOT Josiane, Madame OUARDIRHI Roselyne, Monsieur GORGET Stéphane, Monsieur ROGER Stéphane, Monsieur CHAMPION Jean-François, Madame PETIT Emilie, Monsieur DEMANGELLE Laurent, Madame LECOMTE Sophie, Madame VOLET Valérie, Monsieur MOUTON Julien, Madame NEVEU Magali, Monsieur DUBUISSON Buno, Monsieur RICHARD Kévin, Madame ALVES Luisa, Monsieur CHOMARD Maurice, Monsieur CLOTEAU Thomas, Monsieur BULOT Claude, Monsieur MINGANT Nicolas, Madame MOULIN Valérie et Madame GARNIER Ange-Line.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/04/2026  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN

